

### Légende

- Zone d'urbanisation future**
- Taux de maîtrise**
  - 10ans si rejet direct vers le Martiel (ou autre cours d'eau) - 100ans si rejet vers réseau saturé
  - 100ans
  - 10ans
- Zones urbanisées**
  - Taux de maîtrise - 10 ans
  - Taux de maîtrise - 30 ans
  - Axe d'écoulement majeur
  - Emplacement des bassins de régulation des eaux pluviales (à titre indicatif)
  - réseaux UNITAIRES
  - réseaux EAUX PLUVIALES
  - Bassin d'orage
  - Fossé
  - Bâtiment
  - Parcelle



DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Commune de Loudun

Zonage  
d'assainissement pluvial

Commune de Loudun  
Carte de zonage

